



Commune de Tourrettes

DEPARTEMENT DU VAR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

L'AN DEUX-MILLE-VINGT-SIX, le DIX JUILLET

Le Conseil d'administration du CCAS de la commune de TOURRETTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Camille BOUGE, Président.

Date de convocation du Conseil d'administration : 2 juillet 2026

Nombre de conseillers : En exercice : 13 - Présents : 11

Nombre de suffrages exprimés : 13 - Votes pour : 13 - Votes contre : 0 - Abstention : 0

Etaient présents : M. Camille BOUGE, Mme Nadine GIORDANO, Mme Laurence HALTER, Mme Jocelyne HENSELER, Mme Emmanuelle LAVORGNA-BISQUE, Mme Christine PROVOST, Mme Jeannine RAYNAUD, Mme Magali STUMPF, Mme Liliane WATRY, M. Stéphane LELUIN, Mme Nancy LELUIN-DEDULLE.

Absents excusés : M. Karim FGHOUL (pouvoir à Jocelyne HENSELER), Mme Martine CRESSON (pouvoir à Camille BOUGE).

Absents non excusés :

ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

- Monsieur le Président expose à l'assemblée qu'il convient de prendre un règlement intérieur pour l'organisation du Conseil d'administration du CCAS.
- Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L.123-6 et L.123-8 et R.123-7 à R.123-28,
- Vu l'article R.123-19 du Code de l'action sociale et des familles prévoyant que le Conseil d'administration du CCAS établit son règlement intérieur, lequel a vocation à définir l'organisation et le fonctionnement interne du Conseil d'administration dans le respect des règles préalablement fixées par le Code de l'action sociale et des familles aux articles R.123-7 à R.123-28.

Le Conseil d'administration, après avoir entendu l'exposé du président et en avoir délibéré :

D E C I D E

- **D'ADOPTER** le règlement intérieur du Conseil d'administration du CCAS de Tourrettes tel que présenté en annexe.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à effectuer toutes les formalités administratives et techniques nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Tourrettes, le jour, mois et an que dessus.

Le Président,

Camille BOUGE



